

**S.I.R.P. DANCY, LE GAULT ST-DENIS, MORIERS,  
PRE ST-EVROULT, PRE ST-MARTIN**

8 Place de l'Eglise 28800 LE GAULT SAINT DENIS

Tel : 02.37.47.28.85 Fax : 02.37.47.24.66. Email : [mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr](mailto:mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr)

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL  
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni **le jeudi 9 juin 2011 à 20 heures 00**, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. François WISSOCQ, Président.

Présents :

M. WISSOCQ François, M. FOUQUÉ Jacques, M. CHARPENTIER Patrick, M. JOUANNON Patrick, M. SALLÉ Gilles, Mme PERIER Marie-Stella, M. HY Jean-Louis, Mme CHARPENTIER Virginie, M. NOEL Sébastien, M. CHABOCHE Fabrice, M. LASNE Hervé, M. DEL PESO David, Mme ARNOULT Valérie,  
Suppléant(s) : NEANT

Excusé(s) : M. ROULLÉE Alain, M. BOUILLY-ARNOULT Ludovic,

Secrétaire de séance : Mr David DEL PESO

**Le Comité Syndical,**

- Prend connaissance de l'avancement de dossier de construction de la classe modulaire et décide de réaliser un emprunt de 21 000.00 €, au taux de 4.22 % et un emprunt court terme (préfinancement de la T.V.A.) de 13 800.00 €, à 3.10 %, auprès du Crédit Agricole.
- Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour la restauration scolaire. La société Yvelines Restauration est retenue, pour une durée de 3 ans.
- Après avoir pris connaissance du déficit restant à la charge du S.I.R.P., fixe les tarifs cantine pour la rentrée 2011 : enfants : 2.91 €/repas et adultes : 5.00 €/repas.
- Fixe les indemnités de conseil de la Trésorière, pour 2010 et 2011, au taux de 50 %, soit 212.02 €.
- Admet une mise en non-valeur pour 126.41 €.
- Autorise le Président à signer une convention tripartite : S.I.R.P./E.D.F./Trésorerie Générale, pour prélèvement des factures à échéance.
- Autorise le Président à renouveler les contrats de l'agent de surveillance de la cantine et l'accompagnatrice de car.
- Décide de solliciter le fonds de péréquation du Conseil Général, pour l'année 2011 réparti au prorata des communes.
- Décide l'acquisition de 2 extincteurs conformément au permis de construire de la classe modulaire.
- Schéma de coopération intercommunal : émet un avis défavorable à la suppression du S.I.R.P, par intégration dans la Communauté de Communes du Bonnevalais.

Le Président,  
François WISSOCQ.